

En prison après l'agression à la matraque

Un des deux jeunes interpellés après l'agression à la matraque de deux lycéens, jeudi, a été jugé en comparution immédiate, hier.

« Je sais pas. » À plusieurs reprises, l'expression revient dans la bouche du prévenu. « Vous frappez deux lycéens que vous ne connaissez pas avec une matraque télescopique et électrique. Et vous ne savez pas pourquoi vous avez fait ça ? » s'étonne le président du tribunal de Saint-Nazaire, Marie-Aude Talhouarn. D'un hochement de tête et d'un simple « c'est ça », le prévenu confirme.

Ce Nazairien de 18 ans et demi était hier jugé en comparution immédiate suite à des faits datant de la fin de semaine dernière. Jeudi, peu après 14 h, deux élèves (dont un mineur) du lycée professionnel André-Boulloche étaient agressés par deux hommes, armés d'une matraque télescopique et électrique. Ils recevront plusieurs coups, assenés par un mineur de 16 ans et le prévenu.

Ce dernier est déjà connu des services de la justice. Le 29 septembre, il ne s'est pas présenté au tribunal où une peine de six mois de prison ferme pour tentative de vol avec effraction devait lui être signifiée. Au-

jourd'hui sorti du système scolaire et sans emploi, il vivait chez sa mère.

« Apporter une réponse judiciaire immédiate, c'est enrayer sa dégringolade », estimait le ministère public, représenté par Michèle Pierson. « L'image de caïd qui entraîne les plus jeunes dans la délinquance qu'on lui donne n'est pas exacte », plaidait pour sa part, l'avocate du prévenu, M^e Joalland-Boisrobert.

Le tribunal a condamné le jeune homme à 18 mois de prison ferme, dont 9 avec sursis et mise à l'épreuve. À sa sortie, il aura interdiction de détenir une arme, de se présenter devant le lycée Boulloche et de rencontrer les deux victimes des coups de matraques, auxquelles il doit verser 1 500 € de dommages et intérêts à titre de préjudice moral (plus 500 € pour l'un d'eux pour le préjudice physique).

L'autre adolescent, lui aussi interpellé en fin de semaine, est convoqué devant le juge des enfants le 15 octobre.

Basile CAILLAUD.